

# POLITIQUE STANDARD

POLITIQUE NO.: KMT-US-OGC-0004

REVISION: 02 PAGE: 1 of 11

SUJET/TITRE: **POLITIQUE INTERNATIONALE DE KENNAMETAL INC. DE  
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LA FRAUDE**

Note: Les informations contenues dans ce document sont la propriété de Kennametal Inc. et / ou une filiale de Kennametal Inc. et peuvent contenir des informations confidentielles ou commerciales et des droits de propriété intellectuelle. Il vous a été remis en toute confiance pour une utilisation interne chez Kennametal dans un but précis et ne peut être utilisé qu'à cette fin. La reproduction, la distribution ou l'utilisation de la présente Politique, en tout ou en partie, ainsi que la communication de l'un de ses contenus à toute personne non autorisée est interdite. Tous droits réservés.

Cette page est une version incluant toutes les révisions de la Politique.

Pour plus de commodité, la nature de la révision est brièvement notée dans les remarques. Veuillez examiner la politique ci-jointe pour vous assurer une compréhension complète de toutes les modifications, ajouts ou suppressions pertinentes. Sauf indication contraire, cette révision devrait être mise en application à réception.

REV	PAR	PAGES	REMARQUES
00	DWG	1-10	Version originale.
01	PJW	1-11	Révision
02	SAR	1-11	Révisée et mise à jour; révision du processus de diligence raisonnable d'un tiers; la révision remplace les versions antérieures.
REV	DELIVRE PAR	APPROUVE PAR	DATE D'APPROBATION
00	Roxanne Turner	David W. Greenfield	01/08/2007
01	Paul J. Ward	Kevin G. Nowe	01/11/2013
02	Seth A. Rice	Michelle R. Keating	13/08/2017

# POLITIQUE STANDARD

POLITIQUE NO.: KMT-US-OGC-0004

REVISION: 02 PAGE: 2 of 11

SUJET/TITRE:

**POLITIQUE INTERNATIONALE DE KENNAMETAL INC. DE  
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LA FRAUDE**

La version électronique de cette politique est un document contrôlé.  
Toutes les copies imprimées de ce document le sont pour RÉFÉRENCE UNIQUEMENT.

# POLITIQUE STANDARD

POLITIQUE NO.: KMT-US-OGC-0004

REVISION: 02 PAGE: 3 of 11

SUJET/TITRE: **POLITIQUE INTERNATIONALE DE KENNAMETAL INC. DE  
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LA FRAUDE**

## POLITIQUE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LA FRAUDE

### I. PORTEE ET APPLICABILITE

La Politique internationale anti-corruption et anti-fraude (la «Politique») s'applique à tous les administrateurs, dirigeants et employés de Kennametal Inc., de ses filiales et sociétés affiliées (la «Société» ou «Kennametal») et ses agents de vente, ses représentants, et ses distributeurs à l'échelle internationale (collectivement appelés «tiers»). Toutes les autres parties qui fournissent des biens ou des services à Kennametal partout dans le monde sont assujetties à la Politique internationale sur l'approvisionnement, qui comprend la conformité aux lois anti-corruption internationales (définies ci-dessous) et aux politiques et procédures applicables de l'entreprise.

Cette politique, le Code de conduite de Kennametal et les informations sur la façon de contacter le Bureau du conseiller juridique général ou de signaler une question ou une préoccupation sont disponibles sur le site web de déontologie et conformité externes de Kennametal à

<https://www.kennametal.com/en/about-us/ethics-and-compliance.html>

ou

<https://secure.ethicspoint.com/domain/media/en/gui/48375/index.html>.

Cette politique et toutes les politiques et procédures de conformité internationale publiées par le Bureau de la déontologie et de la conformité sont disponibles pour tous les membres de l'équipe sur le [site SharePoint des Politiques](#) accessible à partir de la page d'accueil internationale du Hub intranet.

### II. DEFINITIONS

Le «représentant du gouvernement» correspond généralement à un dirigeant ou un employé d'un gouvernement ou d'un ministère, d'un organisme ou d'un parti politique d'un gouvernement, d'un fonctionnaire d'un parti politique ou d'un candidat à un poste politique ou d'une organisation internationale publique (comme l'Organisation des Nations Unies), ou toute personne agissant à titre officiel pour ou pour le compte de l'une d'entre elles. Un employé d'une entreprise appartenant à l'État ou au secteur public peut être un «représentant du gouvernement» en vertu de la Loi sur les pratiques de corruption étrangères des États-Unis et d'autres lois internationales anticorruption.

La version électronique de cette politique est un document contrôlé.  
Toutes les copies imprimées de ce document le sont pour RÉFÉRENCE UNIQUEMENT.

# POLITIQUE STANDARD

POLITIQUE NO.: KMT-US-OGC-0004

REVISION: 02 PAGE: 4 of 11

SUJET/TITRE: **POLITIQUE INTERNATIONALE DE KENNAMETAL INC. DE  
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LA FRAUDE**

Les «lois internationales contre la corruption» incluent généralement toutes les lois et réglementations locales, nationales et internationales en matière de lutte contre la corruption et de lutte contre la fraude, y compris la Loi sur les pratiques de corruption étrangères en vigueur aux États-Unis et la Loi anglaise de 2010 sur la fraude, ainsi que toute mise à jour ou amendement à ce sujet.

### III. ENGAGEMENT SUR LA CONFORMITÉ

La société Kennametal s'engage à se conformer à toutes les lois internationales anti-corruption applicables partout où elle est en activité. Il incombe à tous les directeurs, dirigeants, employés et tiers de Kennametal de connaître, de comprendre et de se conformer à ces lois et règlements dans tous les aspects des activités de Kennametal. Cela comprend le respect des règles exigeant une maintenance complète et précise des livres financiers, des dossiers et des comptes impliquant des paiements et des transactions nationaux et étrangers.

Pour assurer une norme de conduite internationale cohérente, Kennametal interdit strictement à ses administrateurs, dirigeants, employés et tiers d'offrir, d'accepter ou de promettre d'offrir ou d'accepter (pour les fonctionnaires gouvernementaux et les particuliers) des pots-de-vin, des paiements incorrects ou des incitations de toute sorte pour obtenir ou conserver des affaires, ou pour obtenir un avantage commercial déloyal. **Cette politique s'applique à toutes les activités de Kennametal, que la conduite soit ou non légale dans un pays ou un lieu donné.**

Kennametal s'engage à respecter toutes les lois internationales en matière de lutte contre la corruption qui s'appliquent à ses activités. Selon la loi, en tant que société basée aux États-Unis («U.S.»), tous les administrateurs, dirigeants et employés de Kennametal, quels que soient leurs nationalités et leur lieux de résidence, doivent se conformer à la Loi de 1977 sur les pratiques de corruption en vigueur aux États-Unis (la «FCPA»). Par ailleurs, parce que Kennametal a des activités commerciales au Royaume-Uni («U.K.»), tous les administrateurs, dirigeants et employés de Kennametal doivent se conformer à la loi de 2010 sur la corruption de l'U.K («UK Bribery Act»).

Les questions relatives à cette politique, aux lois internationales anticorruption, ou si une action ou une décision est permise, doivent être adressées au Bureau du conseiller juridique général avant de prendre toute mesure ou décision. Consultez la section

La version électronique de cette politique est un document contrôlé.  
Toutes les copies imprimées de ce document le sont pour RÉFÉRENCE UNIQUEMENT.

# POLITIQUE STANDARD

POLITIQUE NO.: KMT-US-OGC-0004

REVISION: 02 PAGE: 5 of 11

SUJET/TITRE: **POLITIQUE INTERNATIONALE DE KENNAMETAL INC. DE  
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LA FRAUDE**

«Obligation de déclaration» de cette politique pour plus d'informations sur la façon d'obtenir des conseils.

## IV. INTERETS DES RAPPORTS & GUIDE DE RECHERCHE

### A. Qui doit effectuer un signalement :

1. **Employés** : Les employés doivent signaler immédiatement toute violation présumée ou réelle des lois anti-corruption internationales, de la présente politique ou du code de conduite au Bureau du conseiller juridique de Kennametal. Une fois qu'un employé a fait un rapport, l'employé a également l'obligation de mettre à jour le rapport au fur et à mesure que de nouvelles informations entrent en sa possession. En aucun cas, la déclaration de ces informations ne servira de base à des mesures de rétorsion contre l'employé qui effectuera le rapport si cet employé a agi de bonne foi. Voir la **Politique de non-rétorsion et de déclaration** de Kennametal, disponible sur le [site SharePoint des Politiques](#).
2. **Tiers** : Tous les Tiers sont censés signaler toute violation présumée ou réelle des lois anti-corruption internationales ou de la présente politique à leur contact commercial Kennametal ou au Bureau du conseiller juridique de Kennametal.

### B. Comment signaler :

1. Bureau du conseiller juridique :  
Office of the General Counsel: 600 Grant Street, Suite 5100,  
Pittsburgh, PA U.S.A. 15219; +1 (412) 248-8309 ou +1 (412) 248-8275; [k-corp.ethics@kennametal.com](mailto:k-corp.ethics@kennametal.com)
2. Ligne d'assistance de Kennametal (les rapports peuvent être rendus anonymement lorsque la loi l'autorise) <https://kennametal.ethicspoint.com> ou en appelant le numéro d'accès téléphonique pour votre pays sur le site de déontologie et de conformité externe de Kennametal (<https://www.kennametal.com/en/about-us/ethics-and-compliance.html>).

## V. PAIEMENTS INCORRECTS ET PRESTATIONS D'AFFAIRE

La version électronique de cette politique est un document contrôlé.  
Toutes les copies imprimées de ce document le sont pour RÉFÉRENCE UNIQUEMENT.

# POLITIQUE STANDARD

POLITIQUE NO.: KMT-US-OGC-0004

REVISION: 02 PAGE: 6 of 11

SUJET/TITRE: **POLITIQUE INTERNATIONALE DE KENNAMETAL INC. DE  
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LA FRAUDE**

A. Interdiction d'influencer de manière inappropriée les décisions commerciales

1. Paiements, prestations professionnelles (y compris cadeaux et divertissements) ou "Tout élément ayant de la valeur" : **Aucune offre, paiement, promesse de paiement ou autorisations de payer de l'argent, frais d'affaires ou tout élément de valeur ne peuvent être effectués par ou pour le compte de la Société à un représentant du gouvernement, une entreprise du gouvernement (ou appartenant partiellement au gouvernement), une entreprise privée ou une personne affiliée à une entreprise privée qui effectue des affaires avec Kennametal partout dans le monde, sauf si elle est autorisée par la présente politique et la Politique internationale sur les cadeaux et les divertissements (affichées sur le [site SharePoint des Politiques](#) présent sur le Hub).**

**Tous les cadeaux et divertissements impliquant des fonctionnaires ou des entités appartenant au gouvernement sont interdits, quelle que soit leur valeur, à moins qu'une approbation écrite préalable ne soit fournie par le Bureau du conseiller juridique.**

Les activités suivantes sont interdites en vertu de la présente politique :

- (i) influencer de manière inappropriée sur tout acte ou décision de cette personne ou partie dans leur capacité officielle;
- (ii) Inciter indûment cette personne ou cette partie à faire ou à omettre de faire tout acte qui viole le devoir légal de cette personne ou de cette partie; ou
- (iii) Inciter indûment cette personne ou cette partie à utiliser l'influence d'un gouvernement ou d'une organisation pour affecter ou influencer tout acte ou toute décision de tels gouvernement ou organisation.

2. Niveau de connaissances requis pour une violation du droit : la connaissance réelle d'une violation n'est pas nécessaire pour violer les lois internationales anticorruption. Si un individu connaît ou a des raisons de savoir qu'un acte illégal est susceptible de se produire ou qu'il est conscient d'une forte probabilité d'existence d'une conduite corrompue par un tiers, il peut y avoir une violation d'une ou de plusieurs lois internationales contre la corruption. L'évitement délibéré de la

La version électronique de cette politique est un document contrôlé.  
Toutes les copies imprimées de ce document le sont pour RÉFÉRENCE UNIQUEMENT.

# POLITIQUE STANDARD

POLITIQUE NO.: KMT-US-OGC-0004

REVISION: 02 PAGE: 7 of 11

SUJET/TITRE: **POLITIQUE INTERNATIONALE DE KENNAMETAL INC. DE  
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LA FRAUDE**

connaissance, faire volontairement abstraction ou mépriser consciemment ces connaissances peuvent entraîner que la Compagnie et l'individu soient considérés comme ayant connaissance de l'action illégale.

3. Alertes d'une activité de corruption potentielle : les exemples suivants sont des exemples d'activité qui peuvent indiquer une «probabilité élevée» d'une violation de la Loi anti-corruption internationale et doivent être rapportés rapidement au Bureau du conseiller juridique pour obtenir de plus amples renseignements :

- Des commissions excessives à des agents ou consultants tiers;
- Des remises déraisonnablement élevées aux distributeurs tiers;
- Des «accords de consultation» tiers qui ne comportent que des descriptions vagues de service;
- Le consultant tiers est dans une entreprise ou activité différente de celle pour laquelle il a été engagé;
- Le tiers est lié ou associé à un représentant du gouvernement;
- Le tiers fait partie de la transaction à la demande expresse ou après insistance d'un représentant du gouvernement;
- Le tiers est simplement une société-conseil incorporée dans une juridiction offshore; et
- Les demandes tierces font l'objet d'un paiement anticipé ou d'un versement sur des comptes bancaires étrangers.

## B. Interdiction des paiements de facilitation

Un «paiement de facilitation» (également connu sous l'expression «graisser la patte à quelqu'un») est un petit paiement à un fonctionnaire ou à un greffier du gouvernement, qui est principalement destiné à accélérer ou à assurer l'exécution d'une action gouvernementale de routine et non discrétionnaire. Les paiements de facilitation sont illégaux en vertu de certaines lois internationales anticorruption, et Kennametal **interdit donc les paiements de facilitation**. Voici quelques exemples de situations où les paiements de facilitation peuvent se produire afin d'accélérer une action, mais sont interdits : (i) obtenir des permis de voyage ou des visas; (ii) relier l'électricité ou le service téléphonique; et (iii) obtenir la protection de la police. Communiquez immédiatement avec le Bureau du conseiller juridique pour toute question concernant les paiements de facilitation.

La version électronique de cette politique est un document contrôlé.  
Toutes les copies imprimées de ce document le sont pour RÉFÉRENCE UNIQUEMENT.

# POLITIQUE STANDARD

POLITIQUE NO.: KMT-US-OGC-0004

REVISION: 02 PAGE: 8 of 11

SUJET/TITRE: **POLITIQUE INTERNATIONALE DE KENNAMETAL INC. DE  
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LA FRAUDE**

## C. Cadeaux, divertissement et hospitalité

Kennametal interdit d'offrir ou de promettre d'offrir des cadeaux, des divertissements ou une hospitalité inappropriés, tels que le paiement de frais d'hôtel, de transport, de repas ou de divertissement, tant pour le gouvernement que pour les représentants du privé. La **politique de cadeaux et de divertissement d'affaire** Kennametal (publiée sur le [site SharePoint des Politiques](#) présent sur le Hub) définit quand et comment les cadeaux et les divertissements peuvent être offerts et acceptés par les employés de Kennametal. Dans des circonstances approuvées, certains services raisonnables d'hospitalité, de cadeaux et de divertissements peuvent être offerts à des fins commerciales légitimes.

### Les cadeaux, le divertissement et l'hospitalité doivent être:

- En conformité avec la Politique sur les cadeaux et les divertissements commerciaux internationaux de Kennametal (avec les pré-approbations nécessaires, le cas échéant) et le Code de conduite de la Société;
- En conformité avec les politiques applicables aux voyage et dépenses de Kennametal;
- Directement lié aux activités de la Société, être d'un montant raisonnable et être fourni de bonne foi;
- Tout service d'accueil, de voyage, de cadeau ou de divertissement impliquant un représentant ou un employé du gouvernement ou d'une entité publique doit être préalablement approuvé par le Bureau du conseiller juridique, quelle que soit sa valeur;
- Permis en vertu de la loi locale du pays applicable; et
- Les cadeaux portant le logo de la Société ou d'autres éléments doivent être de faible valeur monétaire et distribués uniquement à des fins promotionnelles ou commémoratives approuvées (à moins que les exceptions ne soient approuvées dans le cadre de la Politique sur les cadeaux et les divertissements commerciaux internationaux).

La version électronique de cette politique est un document contrôlé.  
Toutes les copies imprimées de ce document le sont pour RÉFÉRENCE UNIQUEMENT.



# POLITIQUE STANDARD

POLITIQUE NO.: KMT-US-OGC-0004

REVISION: 02 PAGE: 9 of 11

SUJET/TITRE: **POLITIQUE INTERNATIONALE DE KENNAMETAL INC. DE  
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LA FRAUDE**

## D. Interdiction de versement d'espèces ou équivalents

L'offre, l'acceptation ou la promesse d'offrir ou d'accepter des cadeaux en espèces, des paiements ou des équivalents de trésorerie (y compris les cartes-cadeaux et les coupons) de toute nature (quel que soit le montant) auprès d'un représentant du gouvernement ou d'une société privée dans le cadre d'affaires avec Kennametal n'importe où dans le monde est strictement interdit dans le cadre de cette politique et de la Politique internationale sur les cadeaux et divertissements.

## VI. DISPOSITIONS COMPTABLES

Tous les comptes bancaires, les livres et les registres bancaires de Kennametal doivent être conservés avec des détails suffisamment raisonnables afin de tenir compte fidèlement et équitablement des activités et dépenses financières nationales et internationales. Les politiques et procédures financières applicables doivent être suivies. Contactez votre Partenaire commercial financier ou le Contrôleur d'entreprise pour obtenir des conseils.

## VII. EXIGENCES DE DILIGENCE RAISONNABLE POUR LES TIERS

Kennametal et ses administrateurs, dirigeants et employés sont potentiellement responsables des actes illégaux de tiers qui fournissent quelque chose de valeur pour influencer de manière inappropriée une décision lorsqu'ils agissent pour le compte ou en relation avec leur représentation de la Société ou de ses produits ou services. Tels que définis ci-dessus, les tiers aux fins de la présente politique désignent les agents commerciaux, les représentants et les distributeurs. Les fournisseurs de biens et de services auprès de Kennametal partout dans le monde sont soumis à la Politique internationale sur l'approvisionnement et aux processus d'examen associés.

Mettre en place une diligence raisonnable appropriée au risque et un suivi continu des tiers est requis par la présente politique, tel que spécifié plus en détail ci-dessous. La **pièce jointe A** de la Politique définit les facteurs de risque utilisés pour évaluer les tiers et détermine les étapes appropriées de la diligence raisonnable fondée sur le risque. L'unité commerciale ou le partenaire de Kennametal est responsable de veiller à ce que la diligence raisonnable requise par la présente politique soit complétée en coordination avec le Bureau du conseiller juridique et le Bureau de la déontologie et de la conformité.

### A. Exigence de la diligence raisonnable initiale

La version électronique de cette politique est un document contrôlé.  
Toutes les copies imprimées de ce document le sont pour RÉFÉRENCE UNIQUEMENT.

# POLITIQUE STANDARD

POLITIQUE NO.: KMT-US-OGC-0004

REVISION: 02 PAGE: 10 of 11

SUJET/TITRE: **POLITIQUE INTERNATIONALE DE KENNAMETAL INC. DE  
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LA FRAUDE**

Tous les nouveaux tiers de Kennametal potentiels ou de l'une de ses sociétés affiliées à l'échelle internationale doivent suivre les processus de diligence raisonnable et de vérification des risques tels que définis par le Bureau de la déontologie et de la conformité («OEC») avant la signature du contrat avec le partenaire commercial proposé. L'achèvement de cette diligence raisonnable est une étape d'approbation requise dans le processus de travail de la gestion de contrat électronique.

Il incombe au représentant de l'unité de commerce de Kennametal de veiller à ce que des renseignements opportuns et suffisants, y compris le questionnaire de diligence raisonnable, soient fournis à l'OEC pour lui permettre de compléter le processus de vérification de diligence raisonnable anti-corruption requis pour les nouveaux tiers potentiels. Le niveau de diligence raisonnable contre la corruption requis est déterminé par le score de risque proposé par le tiers: faible, moyen ou élevé. Le score de risque est déterminé en fonction de facteurs prédéfinis établis par la Société, y compris le pays d'exploitation et de vente, les revenus projetés, le potentiel d'interaction gouvernementale et les affiliations avec des autorités gouvernementales ou des fonctionnaires. L'OEC fournira les résultats de l'examen de la diligence raisonnable contre la corruption au représentant commercial de Kennametal pour qu'il soit examiné et discutera des constatations ou préoccupations notables. L'OEC et/ou le Bureau du conseiller juridique proposeront des recommandations au représentant de la société Kennametal sur comment et s'il faut accepter le tiers en fonction des résultats de diligence et des facteurs de risque. Des copies du rapport de diligence raisonnable sont conservées par l'OEC dans le système de vérification électronique internationale. Toute autre documentation est conservée par le représentant commercial Kennametal concerné.

Les contrats de tiers doivent contenir des termes et conditions approuvés pour la lutte contre la corruption et la lutte contre la fraude incluant la conformité et la référence à cette Politique, qui est également affichée sur le site web de déontologie et de conformité externe de Kennametal dans plusieurs langues.

## B. Suivi en cours et suivi de la diligence raisonnable

Le représentant commercial de Kennametal est tenu de surveiller activement les tiers existants par rapport aux alertes de conformité, tels que celles énumérés à la section V de cette politique, ainsi que d'autres indications d'activités

La version électronique de cette politique est un document contrôlé.  
Toutes les copies imprimées de ce document le sont pour RÉFÉRENCE UNIQUEMENT.

# POLITIQUE STANDARD

POLITIQUE NO.: KMT-US-OGC-0004

REVISION: 02 PAGE: 11 of 11

SUJET/TITRE: **POLITIQUE INTERNATIONALE DE KENNAMETAL INC. DE  
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LA FRAUDE**

suspectes ou de corruption. Toute préoccupation doit être signalée rapidement à l'OEC et/ou au Bureau du conseiller juridique pour qu'une enquête appropriée puisse être menée et que des mesures de réduction soient mises en œuvre.

Une fois que le processus de diligence initiale est terminé par l'OEC, les tiers feront l'objet d'une surveillance périodique pendant la durée du partenariat. L'OEC collaborera avec les unités commerciales de Kennametal pour compléter les examens de suivi périodiques. Les examens des tiers existants seront menés en utilisant des facteurs axés sur le risque.

## VIII. ACTION DISCIPLINAIRE ET PÉNALITÉS JURIDIQUES

Le défaut des employés à se conformer à la présente politique et aux politiques et lignes directrices de l'entreprise associées peut entraîner des mesures disciplinaires, y compris la cessation d'emploi chez Kennametal.

Des pénalités importantes pour la Société et les personnes pourraient résulter de la violation des lois anti-corruption internationales. Voici des exemples de sanctions possibles selon la FCPA et la loi UK Bribery Act :

### FCPA

#### Sociétés

- Des amendes allant jusqu'à 2 millions de dollars américains par infraction
- Écartement de la participation aux contrats avec le gouvernement
- Perte des privilèges d'exportation
- Nomination d'un contrôleur de conformité indépendant
- Dispositions comptables - Des amendes allant jusqu'à 2,5 millions de dollars par infraction

#### Personnes

- Des amendes allant jusqu'à 100 000 dollars américains par infraction
- Emprisonnement jusqu'à 5 ans par infraction

### UK Bribery Act

#### Sociétés

- Pénalités financières illimitées
- Écartement des contrats publics
- Procédure de confiscation d'actifs

#### Personnes

- Pénalités financières illimitées
- Emprisonnement jusqu'à 10 ans

La version électronique de cette politique est un document contrôlé.  
Toutes les copies imprimées de ce document le sont pour RÉFÉRENCE UNIQUEMENT.

# POLITIQUE STANDARD

POLITIQUE NO.: KMT-US-OGC-0004

REVISION: 02 PAGE: 12 of 11

SUJET/TITRE: **POLITIQUE INTERNATIONALE DE KENNAMETAL INC. DE  
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LA FRAUDE**

- Dispositions comptables - Amendes allant jusqu'à 10 millions de dollars américains et 10 ans d'emprisonnement

## IX. RÉFÉRENCES DE POLITIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Les documents suivants sont à disposition de tous les employés dans la section Juridique et déontologie du [site SharePoint des Politiques](#) présent sur le Hub :

- Code de conduite
- Politique internationale sur les cadeaux et les divertissements professionnels
- Politique globale de gestion des documents
- Politique d'obligation de non-rétorsion et de déclaration
- Politique sur les conflits d'intérêts
- Politique international d'approvisionnement

La version électronique de cette politique est un document contrôlé.  
Toutes les copies imprimées de ce document le sont pour RÉFÉRENCE UNIQUEMENT.

# POLITIQUE STANDARD

POLITIQUE NO.: KMT-US-OGC-0004

REVISION: 02 PAGE: 13 of 11

SUJET/TITRE: **POLITIQUE INTERNATIONALE DE KENNAMETAL INC. DE  
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LA FRAUDE**

## Pièce jointe A

### Résumé des facteurs de risque et des étapes de diligence raisonnable

La diligence raisonnable contre la corruption est appliquée à tous les nouveaux tiers, tel que décrit dans cette politique. En outre, les tiers sélectionnés sont revus périodiquement en fonction de facteurs de risque pertinents (par exemple le pays d'exploitation, les interactions gouvernementales, le volume de vente, etc.).

Le processus de diligence raisonnable de tiers commence par le remplissage du questionnaire de diligence raisonnable par le représentant commercial de Kennametal, avec les données du tiers proposé; Le questionnaire est conservé par le Bureau de la déontologie et de la conformité (OEC) auprès des unités d'affaires. Les réponses à ce questionnaire sont intégrées à la plate-forme électronique de diligence raisonnable par l'OEC pour la notation des risques.

Les facteurs suivants sont utilisés pour déterminer le score de risque pour le tiers :

- Pays du siège et des pays où le produit est commercialisé/vendu;
- Revenus de ventes annuels prévus/historiques;
- L'éventuelle propriété par le gouvernement du tiers;
- Vente ou commercialisation de produits/services à une entité gouvernementale; et
- Méthode de compensation autre que les conditions contractuelles standard de Kennametal.

Sur la base des facteurs ci-dessus, un score de risque est calculé et attribué au tiers. Les scores de risque sont: faible, moyen ou élevé. Sur la base des scores de risque, les procédures de diligence raisonnable sont effectuées pour le tiers par l'OEC et communiquées au représentant commercial de Kennametal.

- Le Risque faible sera axé sur une évaluation continue de l'équipe de direction et de l'entreprise figurant sur une liste de partis sanctionnée par le gouvernement ou sur la liste des personnes exposées politiquement (PEP).
- Le Risque moyen intègre la présence de risque faible et comprend également des assurances de la direction de tiers que l'entreprise fonctionne de manière conforme; Les alertes sont examinées plus en détail. Un questionnaire de

La version électronique de cette politique est un document contrôlé.  
Toutes les copies imprimées de ce document le sont pour RÉFÉRENCE UNIQUEMENT.

# POLITIQUE STANDARD

POLITIQUE NO.: KMT-US-OGC-0004

REVISION: 02 PAGE: 14 of 11

SUJET/TITRE: **POLITIQUE INTERNATIONALE DE KENNAMETAL INC. DE  
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LA FRAUDE**

- second niveau axé sur l'organisation, la propriété, le personnel clé et les activités financières des tiers est utilisé pour le risque moyen.
- Le Risque élevé intègre à la fois les éléments à faible et moyen risque, mais comprend également un examen détaillé de la lutte contre la corruption, avec des exigences de preuve du tiers.

À la fin du processus de diligence raisonnable anti-corruption, le tiers recevra une formation de sensibilisation à la lutte contre la corruption adaptée aux risques.

La version électronique de cette politique est un document contrôlé.  
Toutes les copies imprimées de ce document le sont pour RÉFÉRENCE UNIQUEMENT.